

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CAMPING LE GRAND SABLE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif 2021 a été voté le 11 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux campeurs ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat dans la mesure du possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre camping d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du camping municipal. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le camping le grand sable :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies au camping le Grand Sable (régies).

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 241 355.23 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

📠 : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

Les salaires représentent 58 % des dépenses de fonctionnement du camping le Grand Sable (ceux-ci se répartissant sur les budgets annexes et mairie).

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 232 304,85 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe une seule recette pour les campings :

- Les recettes de services encaissées au titre des prestations fournies aux campeurs
(2014 : 220 722,99 €, 2015:229 580,63€, 2016 : 230 662,74 € 2017 ; 237 507,29 € / 2018 : 240 254,35€/ 2019 : 240 694,20€)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	61 504,01 €	Excédent brut reporté	118 509,14 €
Dépenses de personnel	141 922,89 €	Recettes des services	239 488,31 €
Autres dépenses de gestion courante	457,05 €	Impôts et taxes	
Dépenses financières		Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles	100,00 €	Autres recettes de gestion courante	1,03 €
Autres dépenses atténuation de produits	6 131,40 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses réelles	210 115,35 €	Recettes financières	
		Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	22 189,50 €	Total recettes réelles	357 998,48 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 865,89 €
Total général	232 304,85 €	Total général	359 864,37 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du camping à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du camping le Grand Sable regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du camping. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement en 2021 :

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Solde d'investissement reporté	
Remboursement d'emprunts	0,00 €	Mise en réserves	10 313,48 €
Divers Equipement Campings-cars, douches, cumulus, signalétique, HP	62 818,40 €	Subvention	8 460,00 €
Autres dépenses	0,00 €		
Dépenses Imprévues	0,00 €	Emprunt	0,00 €
/Opérations d'ordre	1 865.89 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	22 189,50 €
Total général	64 684,29 €	Total général	40 962,98 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 étaient les suivants :

- Rénovation des douches côté hommes
- Vidange Camping-cars et reprise des finitions douches côté femmes
- Changement du cumulus de 500L
- quelques petits travaux de plomberie et de signalétique.

d) Les subventions d'investissements reçues : 8 460 € pour la rénovation des douches côté hommes et femmes. (DETR)

Fait à Saint Aubin le 14/03/2022

Le Maire,

Joël DESCHAMPS.

